

BELGIQUE	Spécification d'interface radio	ULP-MMI	B14-04	V2.2 - 28/06/2011
----------	---------------------------------	---------	--------	-------------------

	Nr	Paramètre	Description	Commentaires
Partie normative	1	Service de Radiocommunication	Mobile	
	2	Application	Membranes d'implants médicaux de puissance ultrabasse	L'application concerne les membranes cardiaques implantées de puissance ultrabasse pour la mesure de la p
	3	Bande de fréquences	30-37.5 MHz	
	4	Canalisation		
	5	Modulation/Largeur de bande		
	6	Direction/Séparation		
	7	Puissance d'émission/Densité de puissance	Max 1 mW PAR	
	8	Accès et règles d'utilisation des canaux	Coefficient d'utilisation jusqu'à 10%	
	9	Régime d'autorisation	Exemption de licence	Fonctionnement sur NIB/NPB (Base non-interférence/ base non-protection)
	10	Exigences essentielles additionnelles		
	11	Bases pour la planification des fréquences		
Partie informative	12	Changements prévus		
	13	Référence	EN 302 510-2 Décision CE 2006/771/CE ERC/REC 70-03	Seule(s) la (les) version(s) mentionnée(s) dans la dernière liste des Normes harmonisées en vertu de la directive R&TTE comme publiée par la Commission européenne dans le JOUE peut (peuvent) être utilisé(es) pour bénéficier de la présomption de conformité.
	14	Numéro de notification		
	15	Remarques	Classe 1 selon la Décision 2000/299/CE	